

VOEGLINSHOFFEN Les opposants déboutés

Loisium : la commune marque un point

Le feuilleton judiciaire, dans lequel sont engagées depuis six ans la commune de Voegtlinshoffen et plusieurs associations de défense de l'environnement (Nartecs, Paysages d'Alsace et Alsace Nature) opposées à la construction d'un complexe hôtelier haut de gamme porté par des investisseurs autrichiens, connaît un nouvel épisode. Lundi, la cour administrative d'appel de Nancy a rendu un jugement favorable à la commune du maire et conseiller régional Jacques Cattin, en rejetant deux recours concernant le déclassement d'espaces naturels sensibles et la révision du plan d'occupation des sols. Cette décision pourrait permettre de débloquer le permis de construire pour ce **Loisium** : un hôtel quatre étoiles à 25 millions d'euros de 78 chambres et 19 suites, dédié au bien-être et au vin, dessiné par l'architecte de renommée mondiale Steven Holl.

DNA, Mercredi le 25 Juin 2014